

Du vingt-cinq juin an mil huit cent quarante-un, à neuf heures du matin  
**ACTE DE MARIAGE de Jean Barrière**  
 Agé de vingt-cinq ans, né à Cognac département de la Charente  
 et de la ville de Cognac le vingt-cinq du mois d'août mil huit cent quarante ans, profession de cultivateur d'arbres domicilié à la Garde département de la Sarthe fils majeur de ses parents  
 et de Marie profession de lingère domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de ses parents  
 Et de Marguerite profession de lingère domiciliée à la Garde département de la Sarthe mil sept cent soixante sept domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de ses parents  
 Les actes préliminaires sont : 1° des publications de mariage sans scandale, sans opposition, les dimanches sept & quatorze du mois de juin dernier.

Barrière & Saugies

Et Charles de naissance et de lieu de naissance inconnus & inconnus.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Darguerie Françoise Saugies & l'autre Jean Barrière.

En présence de Jean Pierre Emmanuel Wilton domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt quatre ans, profession de secrétaire au tribunal en justice & de Charles de naissance et de lieu de naissance inconnus & inconnus  
 De Jean Pierre le Moyne Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt-cinq ans, profession de notaire aux tribunaux de justice  
 De Jean Pierre Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt-cinq ans, profession de notaire aux tribunaux de justice  
 Et de Jean Pierre Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt-cinq ans, profession de notaire aux tribunaux de justice

Après quoi, moi Jean Rivin sous seing privé & en vertu de la loi, que les dites parties sont notés par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Contractants, le notaire et les témoins.

Wilton Bonnaud Mullon  
 Rivin Rivin Rivin

Du vingt-sept juin an mil huit cent quarante-un, à neuf heures du matin  
**ACTE DE MARIAGE de Charles François Pierre Servant**  
 Agé de vingt-cinq ans, né à la Garde département de la Sarthe  
 et de Marie profession de lingère domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de ses parents  
 Et de Eustache profession de agriculteur domicilié à la Garde département de la Sarthe et de Marie profession de lingère domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de ses parents

no 10 Servant & Cuban

Et de Eugénie Estienne Cuban seule Résidente  
 Agée de vingt-cinq ans, née à la Garde département de la Sarthe mil huit cent soixante sept domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de ses parents  
 Les actes préliminaires sont : 1° des publications de mariage sans scandale, sans opposition, les dimanches sept & quatorze du mois de juin dernier.

Et Charles de naissance et de lieu de naissance inconnus & inconnus.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Eugénie Estienne Cuban & l'autre Charles François Pierre Servant.

En présence de Jean Pierre Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt quatre ans, profession de secrétaire au tribunal en justice & de Charles de naissance et de lieu de naissance inconnus & inconnus  
 De Jean Pierre le Moyne Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt-cinq ans, profession de notaire aux tribunaux de justice  
 De Jean Pierre Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt-cinq ans, profession de notaire aux tribunaux de justice  
 Et de Jean Pierre Rivin domicilié à la Garde département de la Sarthe âgé de vingt-cinq ans, profession de notaire aux tribunaux de justice

Après quoi, moi Jean Rivin sous seing privé & en vertu de la loi, que les dites parties sont notés par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Contractants, le notaire et les témoins.

Servant Servant Eustache Cuban & Rivin Rivin Rivin  
 Rivin Rivin Rivin Rivin Rivin Rivin